



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## obligation d'emploi

Question écrite n° 65948

### Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur l'obligation d'embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés. Cet objectif semblant loin d'être atteint dans la fonction publique, il lui demande de lui fournir le pourcentage précis de travailleurs handicapés dans les services de son ministère.

### Texte de la réponse

Pour l'année 2010, le taux d'emploi légal des personnes handicapées au sein du ministère chargé du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, calculé à ce stade, est de 4,82 %.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65948

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 2009, page 11586

**Réponse publiée le :** 3 mai 2011, page 4467